

# DICRIM

VERSION  
2026



J'APPRENDS À (RÉ)AGIR EN CAS DE

## RISQUES MAJEURS

• BOURG-ARGENTAL • BURDIGNES • COLOMBIER • GRAIX • LA VERSANNE •  
SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE • SAINT-SAUVEUR-EN-RUE • THÉLIS-LA-COMBE •  
JONZIEUX • LE BESSAT • MARLHES • PLANFOY • SAINT-GENEST-MALIFAUX •  
SAINT-RÉGIS-DU-COIN • SAINT-ROMAIN-LES-ATHEUX • TARENTEISE •

Communauté  
de Communes



des Monts  
du Pilat

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

J'APPRENDS À (RÉ)AGIR EN CAS DE

# RISQUES MAJEURS

## SOMMAIRE

<b>Qu'est-ce qu'un risque majeur ?</b>	<b>P.4</b>
<b>Qu'est-ce qu'un PCS et un PICS ?</b>	<b>P.5</b>
<b>Qui fait quoi ?</b>	<b>P.6</b>
<b>Les moyens d'alerte &amp; d'information</b>	<b>P.7</b>
<b>Les bons réflexes</b>	<b>P.8</b>
<b>Le kit de survie</b>	<b>P.9</b>
<b>Risques naturels, climatiques &amp; météorologiques</b>	<b>P.10</b>
Tempête & orage	<b>P.13</b>
Inondation	<b>P.14</b>
Feu de forêt & végétation	<b>P.16</b>
Radon	<b>P.18</b>
Neige & verglas	<b>P.20</b>
Canicule	<b>P.21</b>
Sécheresse	<b>P.22</b>
<b>Risques technologiques</b>	
Transport de matières dangereuses	<b>P.23</b>
Rupture de barrage	<b>P.24</b>
Risque nucléaire	<b>P.26</b>
<b>Que faire après ?</b>	<b>P.27</b>
<b>Les autres risques</b>	<b>P.28</b>
<b>Consignes à retenir</b>	<b>P.30</b>
<b>Les numéros utiles</b>	<b>P.32</b>

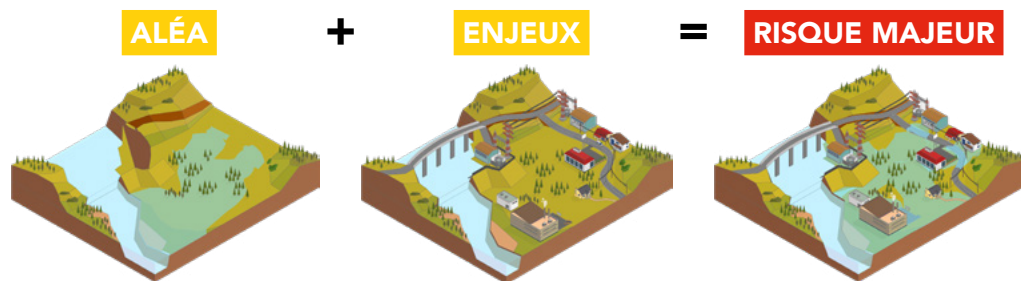
# INTRODUCTION

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement **imprévu** et **brutal**, d'origine **technologique** ou **naturelle**, qui peut entraîner **des dommages sur les personnes, les biens et l'environnement**.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence ;
- une forte intensité.



Il existe différents types de risques majeurs auxquels nous pouvons être exposés :

### LES RISQUES NATURELS, CLIMATIQUES & MÉTÉOROLOGIQUES

Inondation, aléas climatiques, feu de forêt, tempête,...



INONDATION



FEU DE FORÊT



RADON



TEMPÊTE



NEIGE & VERGLAS



CANICULE & SÉCHERESSE

### LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risque industriel, risque de transport de matières dangereuses, risque nucléaire, risque de rupture de barrage...



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



RISQUE NUCLÉAIRE



RUPTURE DE BARRAGE

# INTRODUCTION

## QU'EST-CE QU'UN PCS ET UN PICS ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'informer chaque habitant des risques présents sur le territoire et des gestes essentiels à adopter pour se protéger et réagir efficacement en cas de danger.

### QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

Se préparer pour être prêt face à un événement majeur, tel est l'objectif d'un Plan Communal de Sauvegarde. Ce document élaboré par le Maire, permet d'anticiper les situations dangereuses et de s'y préparer, afin d'assurer, in fine, la protection de la population.

Le PCS permet de :

- ✓ Connaître les risques encourus sur son territoire ;
- ✓ Dresser l'inventaire des moyens humains et matériels rapidement mobilisables ;
- ✓ Définir une organisation de gestion de crise et les modalités de son déclenchement ;
- ✓ Identifier les moyens d'alerte et d'information de la population ;
- ✓ Planifier la réponse interservices et préparer les conditions d'une entraide intercommunale.

### QU'EST-CE QU'UN PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) ?

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle intercommunale au profit des communes membres. Il est défini par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes ayant un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Il prépare les actions intercommunales face aux situations de crise au profit des communes. Il organise au minimum :

- ✓ La mobilisation et la mise en œuvre des moyens de l'intercommunalité au profit des communes ;
- ✓ La mutualisation des capacités communales ;
- ✓ La continuité et le rétablissement des services communautaires.

# EN CAS DE CRISE QUI FAIT QUOI ?

## 01

ÉVÉNEMENT



## 02

INFORMATION  
d'un événement émanant



DES SYSTÈMES DE VIGILANCE



DES AUTORITÉS



DES SERVICES  
OU D'UN TÉMOIN

**Le Préfet**, en tant que représentant de l'Etat, alerte, surveille l'évolution des risques, organise les plans de préventions et informe les services de secours.

**Les secours (Service départemental d'incendie et de secours, gendarmerie, police, SAMU)** assurent les secours d'urgence et interviennent pour protéger la population.

## 03

INFORMATION  
de la situation



MAIRE OU ÉLU D'ASTREINTE



LA SITUATION PEUT-ELLE ENTRAÎNER DES RISQUES POUR LA POPULATION ?

NON

FIN



OUI

ACTIVATION DU PCS

ALERTE

DE LA POPULATION

DE L'ÉQUIPE COMMUNALE  
ET DES PERSONNES  
RESSOURCES

## 04

ACTIVATION  
du PCS

**Les citoyens** se mettent à l'abri, respectent les consignes des autorités et s'informent sur l'évolution de l'évènement.



# EN CAS DE CRISE LES MOYENS D'ALERTE & D'INFORMATION

En cas de danger grave et imminent, l'alerte peut être donnée de différentes façons :



**ILLIWAP**  
APPLICATION CITOYENNE

**Service gratuit.**

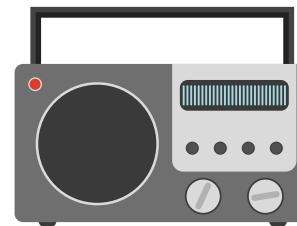
Abonnez-vous aux stations de votre commune et de la Communauté de communes. Cette application mobile vous permet d'être informé tout au long de l'évènement. Abonnez-vous aux stations de votre commune.

SCANNEZ LE QR CODE  
POUR TÉLÉCHARGER  
L'APPLICATION



**FR-ALERT**

Système d'alerte des populations qui permet aux autorités d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur, sans inscription préalable. Ce dispositif est encadré par l'État et peut être utilisé en cas de risque grave et imminent nécessitant une évacuation massive.



**RADIOS LOCALES**

En cas d'alerte, vous pouvez obtenir les consignes à tenir et les renseignements sur l'évolution de la situation en écoutant les radios locales suivantes :

**Ici Drôme-Ardèche : 87.7 Mhz**  
**Ici Saint-Étienne : 97.4 Mhz**  
**France Info : 103.4 / 105.6 Mhz**

Une fois l'alerte donnée, il est important de s'informer en continu, sur les canaux cités ci-dessus, afin de connaître l'évolution de l'évènement et les mesures mises en place par les autorités.

# EN CAS DE RISQUES LES BONS RÉFLEXES

**En cas de survenue d'un risque majeur, certains comportements sont à adopter afin de se mettre en sécurité.**

- ✔ Limitez vos déplacements pour ne pas vous retrouver bloqué dans la circulation et gêner l'intervention des secours ;
- ✔ Restez informé de l'évolution de la situation ;
- ✔ Respectez les consignes des autorités ;
- ✔ Rassemblez des affaires de première nécessité en vue d'une éventuelle évacuation (papiers, argent, médicaments..);
- ✔ Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau ;
- ✔ Sans consigne particulière, n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.

## LES RECOMMANDATIONS EN CAS D'ÉVACUATION

L'évacuation peut être ordonnée dans des cas très particuliers. Dans ce cas, un sac avec le nécessaire à prendre avec soi doit être préparé à l'avance.

Il faut ensuite appliquer les recommandations des autorités :

- ✔ Prenez votre kit de survie ;
- ✔ Coupez le gaz, l'électricité et l'eau ;
- ✔ Fermez les volets, les fenêtres et les portes à clef ;
- ✔ Rejoignez le lieu de regroupement qui vous aura été indiqué ;
- ✔ Restez à l'écoute des autorités et respectez leurs consignes délivrées à la radio (Ici Saint-Etienne, France Info), ainsi que sur les sites et réseaux sociaux de la Préfecture et des mairies ;
- ✔ Les enfants à l'école seront conduits par les autorités dans des établissements hors de la zone à risque ; le rapprochement des familles se fera dans un deuxième temps.

# EN CAS DE CRISE LE KIT DE SURVIE

Il permet de faire face aux premiers besoins en cas de sinistre. On y trouve par exemple :



# EN CAS DE CRISE

## RISQUES NATURELS, CLIMATIQUES, MÉTÉOROLOGIQUES & TECHNOLOGIQUES

UN RISQUE QUI N'EST PAS RÉPERTORIÉ SUR UNE COMMUNE PEUT TOUJOURS SURVENIR.

### NATURELS, CLIMATIQUES & MÉTÉOROLOGIQUES



P.13 TEMPÊTE & ORAGE



P.14 INONDATION



P.16 FEU DE FORÊT & DE VÉGÉTATION



P.18 RADON



P.20 NEIGE & VERGLAS



P.21-22 CANICULE & SÉCHÈRESSE

### TECHNOLOGIQUES



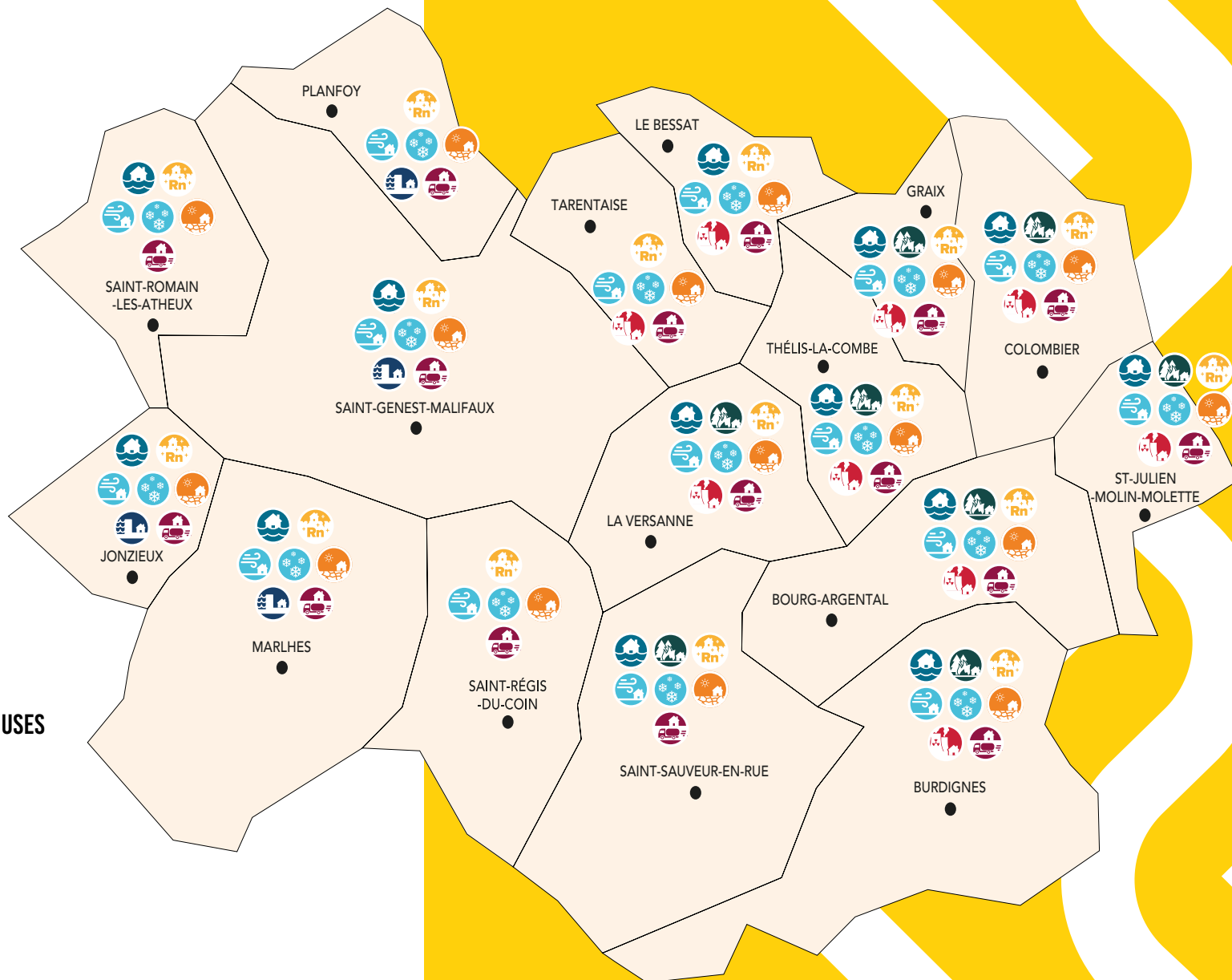
P.23 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



P.24 RUPTURE DE BARRAGE



P.26 RISQUE NUCLÉAIRE



## EN CAS DE CRISE

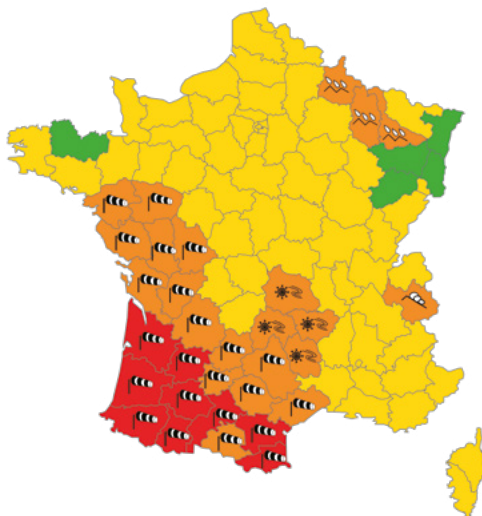
# RISQUES NATURELS, CLIMATIQUES, MÉTÉOROLOGIQUES & TECHNOLOGIQUES

Ce sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.

Les vigilances météorologiques sont gérées par les services de Météo-France. Elles avertissent les citoyens sur les risques météorologiques par département pour les prochaines 24h.




La vigilance météorologique est composée d'une carte de France métropolitaine actualisée au minimum deux fois par jour (6 h et 16 h). Elle permet d'indiquer si un phénomène météorologique dangereux menace un ou plusieurs départements pour les prochaines 24 heures.

La carte présentée ci-dessous est à titre d'exemple pour une journée type.











## LÉGENDE

Les différents niveaux de vigilance :

 <b>Pas de vigilance particulière</b>	 <b>Soyez très vigilant</b> Des phénomènes dangereux sont prévus.
 <b>Soyez attentif</b> Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.	 <b>Une vigilance s'impose</b> Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Les différents phénomènes météorologiques :

 <b>Vent violent / Tempête</b>	 <b>Crue</b>	 <b>Neige</b>
 <b>Orage</b>	 <b>Vague / submersion</b>	 <b>Verglas</b>
 <b>Pluie / Inondation</b>	 <b>Avalanche</b>	



## TEMPÊTE & ORAGE

Les orages sont généralement accompagnés de phénomènes violents et dangereux (foudre, grêle, vent violent, pluie intense, trombe, tornade).

Les vents violents sont définis par de fortes rafales atteignant au moins 90km/h. En cas de vents violents, le danger réside dans le risque de chute de tuiles, de branches voire d'arbres, de cheminées ou encore de réseaux aériens : électricité, téléphone...

C'EST ARRIVÉ !



**TEMPÊTE LOTHAR**  
DÉCEMBRE 1999  
RAFALES DE VENT DE 133  
À 184KM/H

## LES BONS RÉFLEXES



✓ Évitez de rester sous un arbre



✓ Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence



✓ Fermez les portes, fenêtres et volets



✓ Évitez de sortir



✓ N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol



✓ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent



# INONDATION

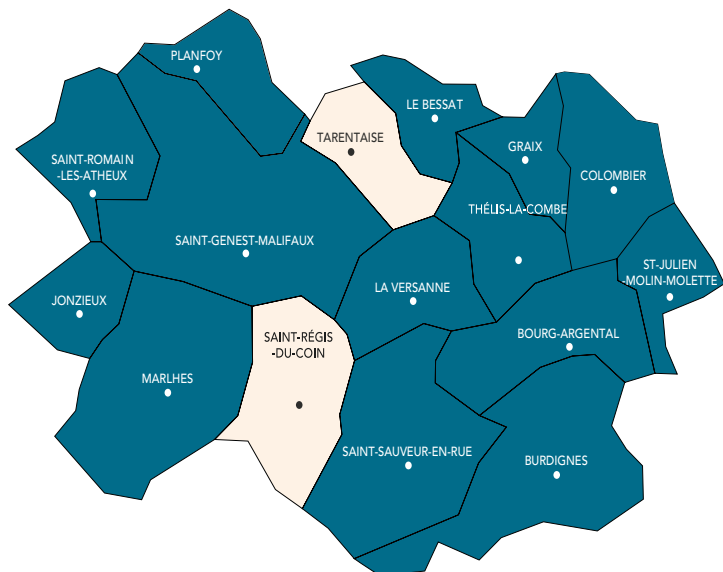


Une inondation est une submersion, rapide ou lente, avec des hauteurs variables, d'une zone habituellement hors d'eau provoquée par un débordement de cours d'eau, par du ruissellement, par remontée de la nappe, etc.

Les Monts du Pilat sont exposés au risque d'inondations des cours d'eau de l'**Ondaine**, du **Furan**, de la **Déôme**, du **Riotet**, de l'**Argental**, du **Ternay**, de la **Semène** et de leurs affluents.

## LES COMMUNES CONCERNÉES

■ Communes concernées



C'EST ARRIVÉ !



**BOURG-ARGENTAL**  
17 OCTOBRE 2024

9 COMMUNES RECONNUES  
EN ÉTAT DE CATASTROPHE  
NATURELLE

## LES BONS RÉFLEXES



✓ **Coupez le gaz et l'électricité**



✓ **Reportez ou annulez vos déplacements.** Ne vous engagez pas sur une route inondée ou barrée



✓ Rejoignez les **niveaux supérieurs** des bâtiments



✓ **Ne descendez pas** dans les **sous-sols** ou les **parkings souterrains**



✓ **Éloignez-vous** des **cours d'eau**, des **berges** et des **ponts**



# FEU DE FORÊT & DE VÉGÉTATION



Les Monts du Pilat sont un territoire boisé avec **50% de sa surface**, soit **33 000 hectares** de forêt. L'importance de ces surfaces rend le territoire **vulnérable** au risque d'incendie, notamment en **période estivale**.

Un risque d'incendie de végétaux peut être de forme naturelle de type **forestière** (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), **sub-forestière** (maquis, garrigues ou landes), **herbacée** (prairies, pelouses, etc.), ou encore liée aux **activités agricoles** (feux de récolte sur pied, feux de chaumes).

Il peut avoir comme conséquences un danger immédiat pour la population, la destruction des biens et de l'environnement, la coupure des réseaux de communication, de gaz ou d'électricité, ...

## C'EST ARRIVÉ !

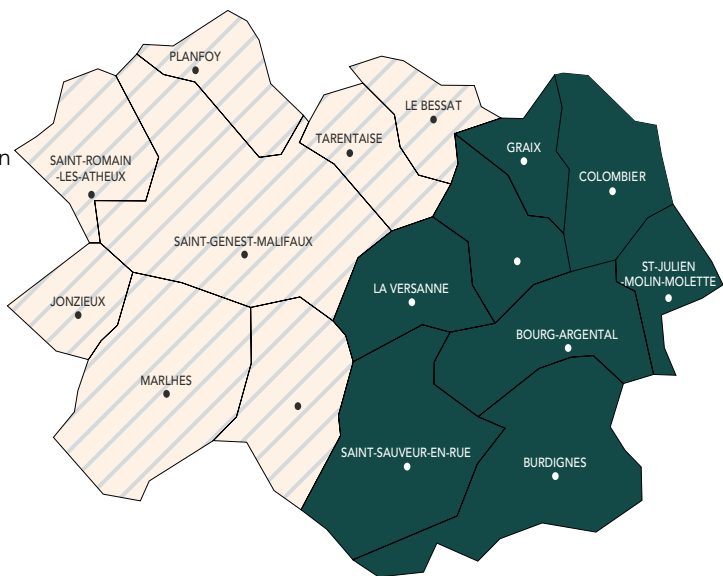


Celui-ci fut dévastateur en raison d'un précédent événement : la tempête Lothar qui avait couché massivement les arbres du territoire en 1999

**L'INCENDIE LE PLUS RÉCENT :**  
**SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**  
**20 JUILLET 2022**  
**30 HA**

## LES COMMUNES CONCERNÉES

- Communes classées depuis 2011
- Communes sensibles aux feux de végétation



## LES BONNES RÉFLEXES

### EN PRÉVENTION :



✓ **Débroussailliez** autour de votre habitation dans le respect de la réglementation des **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**.



### EN CAS D'INCENDIE :

✓ En pleine nature, **éloignez-vous** du feu et des fumées



✓ **Quittez le massif forestier** ou **abritez-vous** dans un **bâtiment en dur** en **fermant fenêtres** et volets



✓ En voiture, **ne sortez pas du véhicule** et rejoignez une **zone dégagée** (clairière, plage, ...)



✓ **Calfeutrez** les **aérations** avec des **linges mouillés**



✓ **Fermez** les réseaux de **gaz** et d'**électricité**



✓ **Ne tentez pas d'éteindre le feu**



✓ **En cas de fumée**, **baissez-vous** sur le sol et **couvrez-vous** le nez et la **bouche** avec un **linge humide**

✓ **Attendez la fin de l'alerte**



✓ **N'évacuez que sur ordre des autorités**

**EN CAS D'INCENDIE : INFORMEZ AU PLUS VITE LES POMPIERS EN CONTACTANT LE 18 OU LE 112.**



# RADON



Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle, inodore, incolore et inerte chimiquement.

Présent dans la croûte terrestre, il se diffuse dans l'air via le sol et les fissures des roches. Ce gaz peut s'accumuler dans les espaces confinés (bâtiments) et ainsi atteindre des concentrations parfois très élevées.

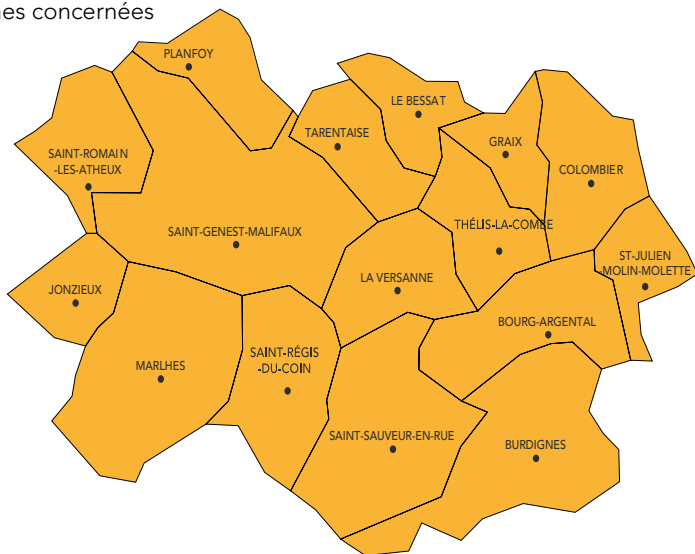
L'exposition à l'inhalation de ce gaz peut alors être importante dans les bâtiments tels que les logements (caves, vides sanitaires, pièces en rez-de-chaussée, ...), lieux de travail...

Le radon est classé comme cancérigène certain pour le poumon depuis 1987 (Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS). À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

Les Monts du Pilat sont classés comme présentant un potentiel d'exposition élevé, ceci étant dû à la composition du sol et du sous-sol.

## LES COMMUNES CONCERNÉES

Communes concernées



## LES BONS RÉFLEXES

### EN PRÉVENTION :



✓ **Aérez** régulièrement



✓ **Vérifiez** et **entretenez** les systèmes de **ventilation**



✓ **N'obstruez pas les entrées et les sorties d'air**, quand elles existent, et les **nettoyez régulièrement**.

**Les travaux d'aménagement suivants permettent également de réduire la concentration en radon dans son habitation :**

✓ **Assurer l'étanchéité** de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, passages des réseaux) ;

✓ Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une **ventilation naturelle** ou **mécanique** dans le **soubassement** de son domicile.

Les **solutions techniques** sont à choisir et à **adapter** à son bâtiment. Aussi, il est conseillé de faire appel à des **professionnels** du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



## NEIGE & VERGLAS

Le risque :

- rend le réseau routier dangereux, voire impraticable ;
- peut entraîner coupures d'électricité, chutes d'arbres ou de branches sous le poids de la neige.

### ✓ LES BONS RÉFLEXES



- ✓ Soyez **prudent** et **vigilant** si vous devez absolument vous déplacer, et munissez-vous d'**équipements spéciaux\*** pour votre véhicule. Si possible **reportez vos déplacements**



\*Port ou détention d'équipements spéciaux obligatoire du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante en zones réglementées, identifiées par le panneau



- ✓ **Facilitez le passage des engins de déneigement** des routes (en stationnant par exemple votre véhicule en dehors des voies de circulation)



- ✓ **Déneigez et salez les trottoirs devant votre maison**



- ✓ **Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol. Signalez-les à la mairie ou au gestionnaire du réseau**



## CANICULE

La canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès lors qu'elle dépasse trois jours.

Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables, âgées ou travaillant à l'extérieur.

### ✓ LES BONS RÉFLEXES



- ✓ **Évitez les sorties** ou sortez de préférence tôt le matin ou tard le soir



- ✓ **Limitez les efforts et activités physiques** intenses



- ✓ **Mangez** normalement, pensez à vous **hydrater** plusieurs fois par jour sans attendre d'avoir soif.



- ✓ **Fermez vos volets et fenêtres la journée, et aérez la nuit**



- ✓ **Rafrâchissez-vous** régulièrement



- ✓ Portez une **attention particulière** aux **personnes fragiles** et/ou **isolées**



# SÉCHERESSE

La sécheresse est un épisode de manque d'eau plus ou moins long, suffisant pour que les sols et la flore soient affectés. Ce phénomène peut être cyclique ou exceptionnel et entraîne des conséquences variées : assèchement des cours d'eau, déstabilisation des milieux naturels, impact sur l'approvisionnement en eau potable, augmentation du risque d'incendie...

C'EST ARRIVÉ !



EN 2003  
ET 2022

## LES BONNES RÉFLEXES



✓ **Consultez et appliquez les consignes préfectorales de restrictions d'eau**



✓ **N'arrosez pas les potagers et/ou fleurs en pleine journée**

En période de **sécheresse**, le risque d'**incendie** est plus **important**, aussi, il faut **veiller à** :



✓ **Consultez et appliquez les consignes préfectorales d'interdiction ou de limitation de brûlage de végétaux et d'emploi du feu**



✓ **Ne jetez pas de mégot par terre**



✓ **Ne faites pas de feu en milieu naturel et sec**



✓ **Soyez vigilant lors de l'utilisation de barbecues, braseros, ou tout autre équipement à risque**



# RISQUES TECHNOLOGIQUES TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Des matières dangereuses telles que le fioul, carburant ou autres matières inflammables, explosives, toxiques ou radioactives, peuvent être transportées par voie routière, ferroviaire, maritime ou par des canalisations. Le risque survient lorsqu'un accident se produit lors du transport.

Suivant la nature et la quantité des produits transportés, le danger peut être plus ou moins important. Les principaux dangers sont : l'explosion, l'incendie et le nuage toxique.

La Route Départementale 1082 est une route sensible au risque TMD car elle est un axe principal qui traverse le Massif du Pilat. Elle relie notamment Annonay et Saint-Etienne. La proximité avec la vallée de la chimie accentue également ce risque.

## LES BONNES RÉFLEXES



✓ **Évitez le périmètre**



✓ **Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos**



✓ **Fermez les fenêtres, portes et aérations**



✓ **Arrêtez la ventilation**



✓ **Ne téléphonez pas à proximité**



✓ **Ne fumez pas à proximité**



# RUPTURE DE BARRAGE



Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel (résultant de l'accumulation de matériaux à la suite de mouvements de terrain), destiné à retenir les eaux.

Les causes de rupture peuvent être diverses : techniques, naturelles, humaines, progressive, brutale.

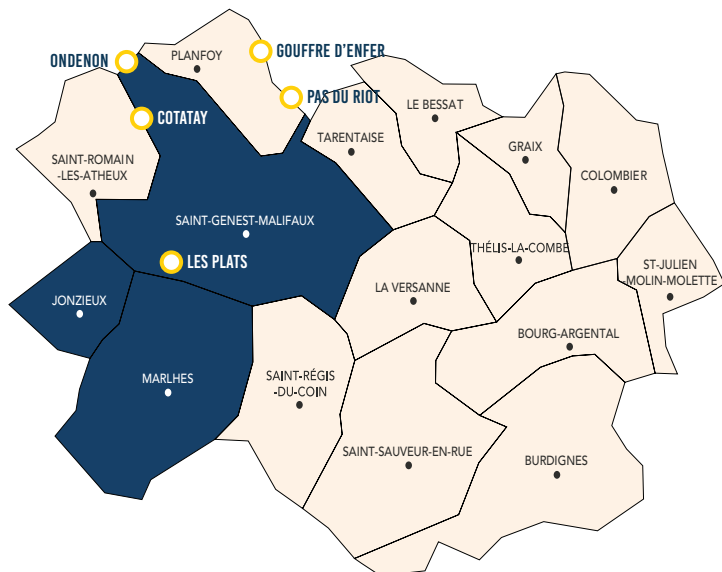
Les Monts du Pilat sont concernés par plusieurs barrages : des Plats, de Cotatay, de l'Ondenon, du Gouffre d'Enfer et du Pas-de-Riot, dont la rupture pourrait être qualifiée de risque majeur.



## LES COMMUNES CONCERNÉES

■ Communes concernées

○ Barrage



## LES BONNES RÉFLEXES



✓ Évitez le périmètre



✓ Éloignez-vous des **cours d'eau**, des **berges** et des **ponts**



✓ Ne vous engagez pas sur une **route inondée**



✓ Coupez le **gaz** et l'**électricité**



✓ Restez ou rentrez dans un **bâtiment**



✓ Montez en hauteur, à l'étage



✓ Ne descendez pas dans les **sous-sols** ou les **parkings souterrains**



# RISQUE NUCLÉAIRE

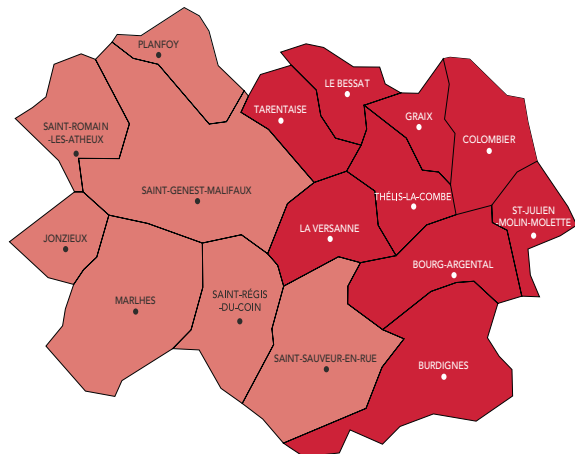
Le risque nucléaire se caractérise par un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour les populations, les biens et l'environnement.

Le territoire est exposé à ce risque par la présence de la centrale de Saint-Alban (38).

■ Communes situées à moins de 20km de la centrale nucléaire de Saint-Alban

■ Communes situées à plus de 20km de la centrale nucléaire de Saint-Alban

## LES COMMUNES CONCERNÉES



## LES BONNES RÉFLEXES



✓ **Abritez-vous** dans un **bâtiment clos**



✓ **Écoutez** la **radio**



✓ **Fermez** les **volets, portes, fenêtres, soupiraux** et **aérations**



✓ **Arrêtez** la **ventilation**



✓ **Préparez-vous** à une éventuelle **évacuation**



✓ **À titre préventif**, disposez de comprimés d'**iode stable**, à ne prendre que **sur ordre du Préfet**



## QUE FAIRE APRÈS ?



1

**Photographiez** les dégâts matériels



2

Prenez contact avec votre **assureur dans les plus brefs délais**



3

Veillez à **ne rien jeter avant le passage de l'expert**



4

**Déclarez** le sinistre à votre assureur : adressez votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.



⚠ Si un état de **catastrophe naturelle est déclaré**, vous disposez de **10 jours après sa publication** dans le journal officiel afin de déclarer les dommages matériels directs liés au sinistre à votre assureur.

5

L'assureur verse l'**indemnité**

## LES AUTRES RISQUES

### RISQUES SANITAIRES



Les risques sanitaires désignent l'exposition de l'Homme ou de l'animal à des sources de contamination susceptibles d'affecter leur santé.

Parmi ceux identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat :

#### LES BONS RÉFLEXES

##### > Les épidémies (grippe, COVID, ...)

- ✓ Lavez-vous régulièrement les mains ;
- ✓ Respectez les consignes sanitaires (gestes barrières, masque...);
- ✓ Utilisez des mouchoirs à usage unique ;
- ✓ Évitez les contacts avec les personnes malades.

##### > Moustique tigre (dengue, chikungunya)

- ✓ Éliminez les eaux stagnantes pour éviter la prolifération (récipients, gouttières, objets...)

##### > Tiques (maladie de Lyme)

- ✓ Portez des vêtements couvrants ;
- ✓ Évitez herbes hautes et broussailles ;
- ✓ Inspectez régulièrement votre corps.

##### > Allergies végétales (ambroisie)

- ✓ Arrachez les plants chez vous
- ✓ Hors de votre propriété signalez-les sur [signalement-ambroisie.atlasante.fr](http://signalement-ambroisie.atlasante.fr)

##### > Animaux

- ✓ Restez vigilant face aux épidémies (grippe aviaire, peste porcine...)

### CYBER RISQUE



Il s'agit d'une atteinte à des systèmes informatiques (ordinateurs, serveurs, imprimantes, smartphones) réalisée dans un but malveillant.

#### LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Protégez vos accès avec des mots de passe renforcés ;
- ✓ Sauvegardez vos données régulièrement ;
- ✓ Appliquez les mises à jour de sécurité sur tous vos appareils (PC, tablettes, téléphones...), et ce, dès qu'elles vous sont proposées ;
- ✓ Utilisez un antivirus ;
- ✓ Téléchargez vos applications uniquement sur les sites officiels ;
- ✓ Méfiez-vous des messages inattendus ;
- ✓ Vérifiez les sites sur lesquels vous faites des achats ;
- ✓ Sécurisez vos réseaux sociaux ;
- ✓ Séparez vos usages personnels et professionnels ;
- ✓ Évitez les réseaux WiFi publics ou inconnus.

Pour plus d'informations scannez ce QR code avec votre smartphone :



### ATTENTAT



Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français contre le terrorisme. Il prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et les lieux publics. Il permet d'assurer la protection des citoyens, de maintenir une culture de vigilance et de permettre une action rapide et coordonnée en cas d'événement.

#### LES BONS RÉFLEXES

- ✓ Avant : restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre ;
- ✓ En cas d'événement : s'échapper, se cacher, alerter et suivre les consignes des services d'ordre et de secours.

# EN CAS DE CRISE

## LES CONSIGNES À RETENIR



### TENEZ-VOUS PRÊTS À ÉVACUER À LA DEMANDE DES AUTORITÉS



#### INONDATION

- ✓ Coupez le gaz et l'électricité
- ✓ Reportez ou annulez vos déplacements. Ne vous engagez pas sur une route inondée ou barrée
- ✓ Rejoignez les niveaux supérieurs des bâtiments
- ✓ Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains
- ✓ Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts



#### FEU DE FORÊT & VÉGÉTATION

- ✓ En pleine nature, éloignez-vous du feu et des fumées
- ✓ Quittez le massif forestier ou abritez-vous dans un bâtiment en dur en fermant fenêtres et volets
- ✓ En voiture, ne sortez pas du véhicule et rejoignez une zone dégagée (clairière, plage, ...)
- ✓ Calfeutrez les aérations avec des linges mouillés
- ✓ Fermez les réseaux de gaz et d'électricité
- ✓ Ne tentez pas d'éteindre le feu
- ✓ En cas de fumée, baissez-vous sur le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide
- ✓ Attendez la fin de l'alerte
- ✓ N'évacuez que sur ordre des autorités



#### TEMPÊTE & ORAGE

- ✓ Évitez de rester sous un arbre
- ✓ Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence
- ✓ Fermez les portes, fenêtres et volets
- ✓ Évitez de sortir
- ✓ N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol
- ✓ Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent



#### NEIGE & VERGLAS

- ✓ Soyez prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer, et munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule. Si possible, reportez vos déplacements
- ✓ Facilitez le passage des engins de déneigement des routes (en stationnant par exemple votre véhicule en dehors des voies de circulation)
- ✓ Déneigez et salez les trottoirs devant votre maison
- ✓ Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol. Signalez-les à la mairie ou au gestionnaire du réseau



## CONNAÎTRE LES RISQUES PRÈS DE CHEZ MOI : GEORISQUES.GOUV.FR



#### CANICULE

- ✓ Évitez les sorties ou sortez de préférence tôt le matin ou tard le soir
- ✓ Limitez les efforts et activités physiques intenses
- ✓ Mangez normalement, pensez à vous hydrater plusieurs fois par jour, sans attendre d'avoir soif.
- ✓ Fermez vos volets et fenêtres la journée, et aérez la nuit
- ✓ Rafraîchissez-vous régulièrement
- ✓ Portez une attention particulière aux personnes fragiles et/ou isolées



#### SÉCHERESSE

- ✓ Consultez et appliquez les consignes préfectorales de restrictions d'eau
- ✓ N'arrosez pas les potagers et/ou fleurs en pleine journée
- ✓ Consultez et appliquez les consignes préfectorales d'interdiction ou de limitation de brûlage de végétaux et d'emploi du feu
- ✓ Ne jetez pas de mégot par terre
- ✓ Ne faites pas de feu en milieu naturel et sec
- ✓ Soyez vigilant lors de l'utilisation de barbecues, braseros, ou tout autre équipement à risque



#### TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

- ✓ Évitez le périmètre
- ✓ Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos
- ✓ Fermez les fenêtres, portes et aérations
- ✓ Arrêtez la ventilation
- ✓ Ne téléphonez pas à proximité
- ✓ Ne fumez pas à proximité



#### RUPTURE DE BARRAGE

- ✓ Évitez le périmètre
- ✓ Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts
- ✓ Ne vous engagez pas sur une route inondée
- ✓ Coupez le gaz et l'électricité
- ✓ Restez ou rentrez dans un bâtiment
- ✓ Montez en hauteur, à l'étage
- ✓ Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains



#### RISQUE NUCLÉAIRE

- ✓ Abritez-vous dans un bâtiment clos
- ✓ Écoutez la radio
- ✓ Fermez les volets, portes, fenêtres, soupiroux et aérations
- ✓ Arrêtez la ventilation
- ✓ Préparez-vous à une éventuelle évacuation
- ✓ À titre préventif, disposez de comprimés d'iode stable, à ne prendre que sur ordre du Préfet



# EN CAS DE CRISE

# LES NUMÉROS UTILES



## SERVICES DE SECOURS

- Général : 112
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- SAMU: 15
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 (par SMS)
- Accueil sans abri : 115
  
- Sos médecin : 36 24 (0,16€/min)
- Centre Antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Pharmacie de garde (0,35€/min) : 32 37

- Enedis dépannage électricité  
09 72 67 50 42
- GRDF urgence sécurité gaz  
0 800 47 33 33

### Centres hospitaliers :

- Annonay : 04 75 67 35 00
- Saint-Etienne CHU : 04 77 82 80 00

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU PILAT

Accueil : 04 77 39 69 21

### MAIRIES

- Bourg-Argental : 04 77 39 61 34
- Burdignes : 09 63 68 64 41
- Colombier : 04 77 51 54 23
- Graix : 04 77 20 42 59
- La Versanne : 04 77 39 61 31
- Saint-Julien-Molin-Molette : 04 77 51 51 11
- Saint-Sauveur-en-Rue : 04 77 39 20 33
- Thélis-la-Combe : 04 77 39 10 06
- Jonzieux : 04 77 39 92 76
- Le Bessat : 04 77 20 40 77
- Marlhès : 04 77 51 80 57
- Planfoy : 04 77 51 40 69
- Saint-Genest-Malifaux : 04 77 51 20 01
- Saint-Régis-du-Coin : 04 77 51 81 59
- Saint-Romain-les-Atheux : 04 77 51 24 24
- Tarentaise : 04 77 20 40 98

**DICRIM TÉLÉCHARGEABLE SUR :**  
**WWW.CC-MONTS DUPILAT.FR**